

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Lorange

<https://www.cadre21.org/membres/0ad40244bea40c11e314621d>

Date d'obtention : 2021-04-18 11:35:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse SEXTO vise à rendre les interventions en milieu scolaire plus efficace. Elle permet de distinguer les gestes malveillants de gestes impulsifs. Elle permet de préciser les rôles et mandats des intervenants scolaires en permettant une prise en charge rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus adaptés à la situation. En tenant compte du fait qu'il s'agit d'une geste impulsif ou malveillant, il sera plus facile de déterminer ce qui peut être fait en tant qu'école par rapport à ce qui doit être fait au niveau policier. Le tout permettra également une démarche plus structurée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'importance de ne pas voir les contenus partager.

Cibler l'intention du geste : impulsif ou malveillant.